

Jeunes migrantes et migrants à la charnière du secondaire I et du secondaire II

SANDRA HUPKA
BARBARA E. STALDER

Anna et Biljana, ou la recherche d'une place de formation

Printemps 2000. Les tests du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) se déroulent dans toute la Suisse. Anna et Biljana sont de la partie. Elles sont en 9^e. Anna est issue d'une famille suisse de la classe moyenne; ses parents sont tous deux au bénéfice d'une formation professionnelle. Biljana est venue avec ses parents de l'ex-Yougoslavie en Suisse à l'âge de 3 ans. Ni son père ni sa mère n'ont suivi de formation après l'école obligatoire. Au test PISA, Anna et Biljana obtiennent exactement le même résultat: niveau de performance 2, sur une échelle allant de 1 à 5, soit un bagage juste suffisant pour embrasser une formation postobligatoire selon les standards PISA. Or Anna est dans une école à exigences étendues tandis que Biljana est dans la filière dite à exigences élémentaires. L'une comme l'autre connaissant l'importance d'une formation supplémentaire, elles désirent toutes deux faire un apprentissage de commerce.

Les deux jeunes femmes possèdent le même potentiel pour la suite de leur itinéraire de formation. Qu'est-il advenu de l'une et de l'autre?

Forte du soutien énergique de ses parents et avec un brin de chance, Anna entame un apprentissage de commerce à la fin de l'été 2000. Elle doit bûcher dur, surtout à l'école professionnelle. Elle suit des cours d'appui et des cours de mise à niveau privés. Et ça paie: au début du printemps 2003, elle réussit ses examens de fin d'apprentissage.

Et Biljana? Sur les dizaines de candidatures envoyées en cours de 9^e année, aucune n'a trouvé grâce aux yeux des employeurs, qui lui ont tôt laissé entendre qu'un apprentissage de commerce n'était pas fait pour une élève des classes à exigences élémentaires. Elle suit donc une 10^e année, comme nombre de ses camarades. Là, on lui fait comprendre qu'il faut revoir ses ambitions à la baisse en se fixant un objectif «réaliste». A contre cœur, elle finit par postuler pour des places d'apprentissage de vendeuse. Ses parents la soutiennent certes moralement, mais ils

ne sont pas d'un grand secours sur le plan concret, tant il est difficile d'apporter son aide dans la recherche d'une place d'apprentissage quand on ne maîtrise pas la langue et que l'on ne connaît pas les maîtres d'apprentissage. Lorsqu'elle reçoit une réponse positive, Biljana a le sentiment qu'elle peut s'estimer heureuse d'avoir trouvé une place. En août 2002, elle passe en deuxième année d'apprentissage. Parfois, elle se sent sous-employée, surtout pendant les longues tranches horaires passées à la caisse. Mais quand on lui pose la question, elle dit être contente, en pensant à certaines de ses anciennes camarades qui, après deux ans, n'ont toujours pas trouvé de place d'apprentissage. Certaines font maintenant des petits boulots. Une autre a eu un enfant l'année passée.

Les problèmes typiques des jeunes d'origine étrangère

Il y a trois ans, Anna et Biljana se préparaient à la même formation et, selon PISA, disposaient aussi d'un bagage comparable. Comment se fait-il que Biljana travaille aujourd'hui comme vendeuse, alors qu'Anna a accompli un apprentissage de commerce? L'histoire serait-elle différente s'il s'était agi de garçons? Le fait que Biljana soit étrangère a-t-il joué un rôle? Certainement, même si ce ne sont pas les seuls facteurs à prendre en compte. Il ressort clairement de l'histoire des deux jeunes femmes que les migrantes n'ont pas les mêmes chances que leurs collègues suisses lorsqu'il s'agit de trouver une place d'apprentissage. Nous nous pencherons ci-après sur les chances de formation des jeunes – hommes et femmes – en comparant la situation des migrants et des autochtones.

Les multiples réalités de la migration

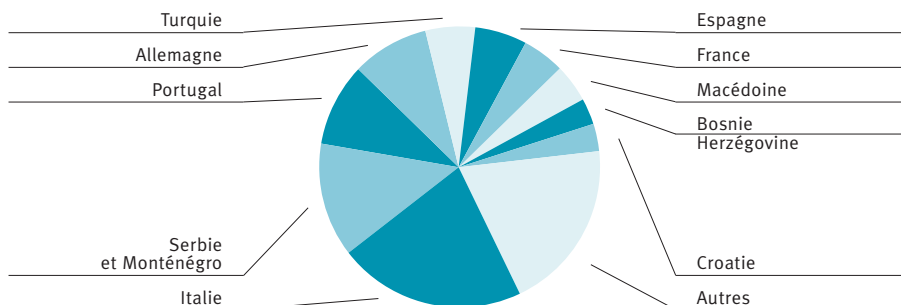
Environ 1,5 million d'étrangers vivent en Suisse. Ces hommes et ces femmes proviennent d'un grand nombre de pays (Fig. 1). Les motifs de la migration sont très variables, mais le plus fréquent est le regroupement familial (43%).

Population étrangère résidente par pays d'origine¹

Fig. 1

Total 1'471'033 hab.

Source: imass 2004

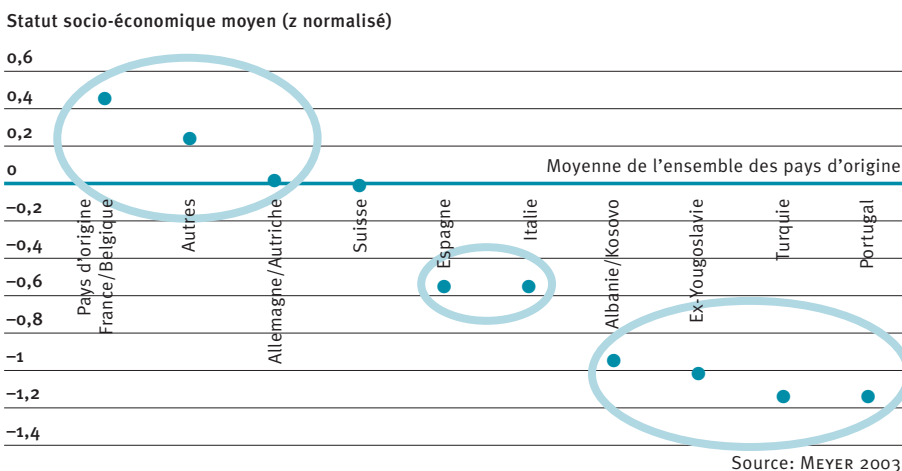


Les différents pays d'origine sont le plus souvent à la source de positions sociales différentes et de statuts sociaux déterminés:

- Les personnes d'origine d'Allemagne, de France, de Belgique, d'Autriche, etc. (soit environ un tiers des immigrant-e-s) occupent une position et jouissent d'une reconnaissance sociale plus élevées que la moyenne.² Elles sont plutôt bien vues des Suisses, qui considèrent qu'elles ne sont pas si différentes d'eux. Elles passent par ailleurs pour être discrètes et capables de s'intégrer.
- Les personnes d'origine d'Espagne et d'Italie (qui forment aussi environ un tiers des immigrant-e-s) occupent une position intermédiaire. Leur statut social et leur réputation se sont fortement améliorés ces quarante dernières années (STOLZ 2001). Elles ont formé la première grande vague d'immigration: dans la période de haute conjoncture des années 70, leur statut de «saisonnier» faisait d'elles une main-d'œuvre bienvenue, mais socialement mal acceptée, comme en témoignent plusieurs initiatives contre les étrangers, au demeurant repoussées. Aujourd'hui, en revanche, elles sont largement acceptées et jouissent d'un bon capital de sympathie.
- Les personnes d'origine de l'ancienne Yougoslavie, de la Turquie, de l'Albanie/Kosovo et du Portugal sont arrivées un peu plus tard. Comme les migrant-e-s d'Espagne ou d'Italie naguère, elles se situent en bas dans l'échelle sociale et sont mal acceptées (STOLZ 2001).

Statut social par pays d'origine

Fig. 2



1 http://www.auslaender.ch/news_info/pressemitteilungen/auslaenderanteil_dez03_f.asp
 2 Mesurées à l'aune de la formation et de la profession.

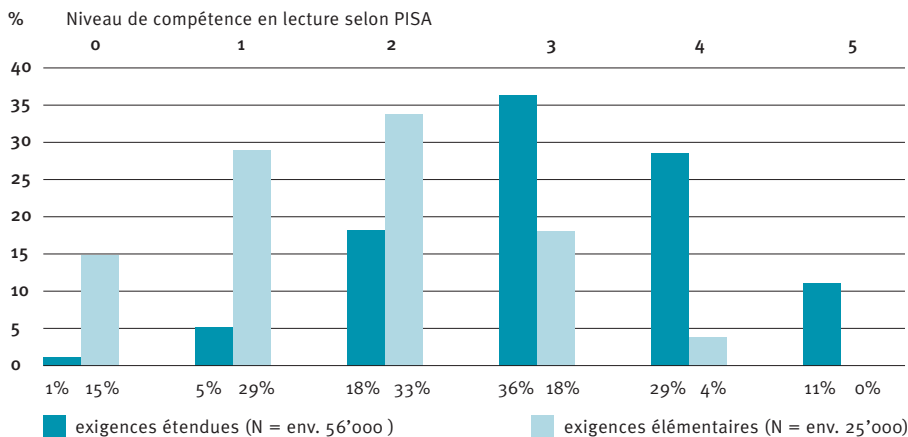
Les jeunes d'origine étrangère à l'école obligatoire

La formation est un indicateur important du statut social et de l'intégration dans le pays d'accueil. Mais c'est aussi et surtout une clé essentielle pour que la deuxième génération ait sa chance dans la vie. Le premier jalon capital est posé à la fin de l'école primaire, lorsque tombe la décision de la filière qui pourra être suivie au degré secondaire I.³

De prime abord, la répartition des jeunes entre différents types de filières peut sembler correcte, car le principe veut que seules les capacités et les résultats soient évalués. Mais les indices tendant à montrer que la réalité n'est pas conforme à ce noble principe semblent aussi vieux que le principe lui-même. Des comparaisons entre des jeunes suivant des filières différentes l'illustrent clairement: le fait de suivre telle ou telle école ne permet pas de dire grand-chose du niveau de compétence effectif des jeunes (Fig. 3). On observe de larges recouvrements au niveau des prestations entre des établissements de niveaux différents.⁴

Type d'école suivie et niveau de compétence en lecture⁵

Fig. 3



Exemple de lecture de la Fig. 3: 33% des jeunes qui ont suivi une école à exigences élémentaires atteignent le niveau de compétence 2. Une proportion de 18% des jeunes qui ont suivi une école à exigences étendues atteignent le même niveau de compétence.

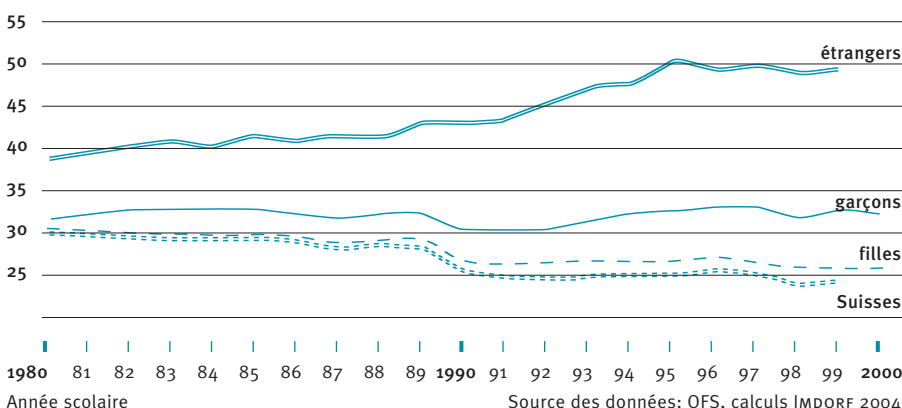
3 La dénomination des différents types de filières (qu'il s'agisse d'écoles distinctes ou de sections différentes au sein d'un même établissement) du degré secondaire I est loin d'être uniforme en Suisse (elle varie en fait d'un canton à l'autre). Pour simplifier le propos, on parlera d'écoles «à exigences élémentaires» et d'écoles «à exigences étendues» pour distinguer les différents niveaux d'exigences scolaires.

Les jeunes d'origine étrangère sont particulièrement touchés par ce mode de sélection (AMBÜHL-CHRISTEN ET AL. 2000; BFS 1997; IMDORF 2001). On sait qu'ils sont proportionnellement plus nombreux à suivre une école à exigences élémentaires que les ressortissants suisses (Fig. 4). Depuis les années 80, cette inégalité des chances s'est fortement accrue: les classes élémentaires accueillent un nombre toujours plus grand de jeunes étrangers, alors que dans le même temps, le nombre de jeunes Suisses y est en recul. En 2000, la moitié des étrangers ont suivi une école à exigences élémentaires, contre seulement un quart pour les jeunes Suisses.

Répartition des jeunes dans les classes élémentaires du secondaire I

Fig. 4

Représentation à l'école élémentaire (en %)



Exemple de lecture de la Fig. 4: en 1980, en Suisse, 30% de l'effectif total des élèves de 9^e année suivaient un programme d'enseignement à exigences élémentaires. Les 70% restants suivaient l'enseignement dispensé par des écoles à exigences étendues ou moyennes, ou proposant des sections de différents niveaux d'exigence.

La comparaison entre les Suisses et les étrangers cache des différences marquées entre les jeunes de diverses origines. Les jeunes ressortissant-e-s de l'ex-Yougoslavie présentent par exemple le taux de croissance le plus élevé dans les écoles à exigences élémentaires. Et les jeunes Italiens, Turcs ou Portugais n'ont guère

- 4 Il serait intéressant d'avoir une statistique ventilée par sexe, d'une part, et par nationalité (Suisses/étrangers), de l'autre. La taille réduite des échantillons ne permet toutefois pas ce genre de présentation.
- 5 L'enquête TREE utilise la compétence en lecture telle que mesurée par PISA comme indicateur standardisé du niveau d'aptitude. La compétence en lecture est une compétence fondamentale qui présente un fort degré de corrélation avec les compétences en sciences naturelles et en mathématiques. Elle se prête donc bien à servir d'indicateur des capacités acquises par les jeunes à ce stade de leur formation (pour en savoir plus sur la compétence en lecture et la catégorisation du niveau de compétence, voir notamment OFS & CDIP, 2002, OCDE/PISA, 2001). Kronig (2001) et Kronig & Eckhart (2001) arrivent à des conclusions similaires concernant le recoupement des niveaux d'aptitude.

réussi à améliorer leur position dans le secondaire I: ils et elles sont aujourd'hui encore aussi nombreux à suivre des programmes élémentaires qu'il y a vingt ans (IMDORF 2001).

Gomolla et al. (2002) expliquent ces différences pour les jeunes d'origine étrangère en ce qu'ils passent souvent pour des «cas difficiles»: des différences culturelles (présumées) et des problèmes linguistiques (réels ou attendus) se muent rapidement en pierres d'achoppement, tant et si bien que ces jeunes sont souvent aiguillés vers des filières à exigences élémentaires et des classes spéciales. Dans ce contexte, il est frappant de constater que des groupements ethniques qui étaient réputés «ne pas poser de problème» dans les années 80 passent aujourd'hui pour «difficiles» (notamment les enfants de l'ex-Yougoslavie). La pratique de répartition (qui part souvent d'une bonne intention) fait que les jeunes d'origine étrangère sont souvent relégués dans des filières qui ne correspondent pas à leur potentiel.

En outre, la filière suivie au degré secondaire I est perçue comme un indicateur important du bagage acquis et un niveau d'exigences élevé constitue même un prérequis pour accéder à certaines formations. Bien des entreprises demandent que leurs apprentis aient suivi une école à exigences étendues, même si certains jeunes issus d'une filière à exigences élémentaires ou moyennes présentent le même niveau de compétence. Les jeunes d'origine étrangère ont donc souvent de moins bonnes cartes en main pour décrocher une place d'apprentissage du seul fait qu'ils ont suivi un programme d'enseignement élémentaire. Dans la majeure partie des cas, l'immigration demeure donc (aujourd'hui plus que jamais?) une lourde hypothèque, même si le poids du statut d'immigrant varie fortement en fonction du pays d'origine, de la durée du séjour et de la configuration familiale (HAEBERLIN ET AL. 2004b, p. 112; MOSER ET AL. 2003).

Et après l'école obligatoire, qu'en est-il de la prise en compte des compétences au degré secondaire II?

La discrimination systématique des jeunes d'origine étrangère observée pendant l'école obligatoire se poursuit-elle à l'égard des élèves sortant d'une école à exigences élémentaires au moment du passage au secondaire II, ou bien assiste-t-on à une redistribution des cartes?

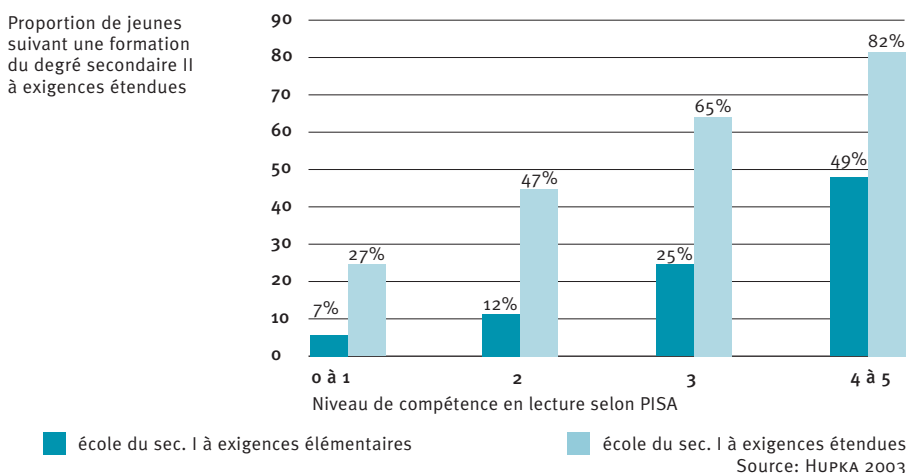
Bon nombre d'entreprises n'ajoutent plus foi au bulletin scolaire et conduisent leurs propres tests d'aptitude, par exemple le multichек. ⁶ Elles sont par ailleurs de plus

6 Il reste que les grandes entreprises procèdent le plus souvent à une présélection sur la base du type d'école suivi et des notes obtenues avant d'inviter les candidat-e-s à la procédure de sélection proprement dite (voir Imdorf dans le présent recueil).

en plus désireuses de faire préalablement connaissance avec les candidat-e-s, par exemple à travers un stage en entreprise (STALDER 1999). Il est donc concevable que, grâce à la présélection opérée par le multichек et le stage, les jeunes qui n'ont suivi qu'une école élémentaire aient aussi leur chance.

Si ces jeunes qui abordent le degré secondaire II avaient réellement une chance, les éléments qui possèdent de bonnes compétences en lecture devraient pouvoir accéder à des formations exigeantes du secondaire II (gymnase ou apprentissage requérant un niveau de compétence élevé).

Jeunes suivant une formation à exigences étendues du degré secondaire II, par compétence en lecture et type d'école (deux ans après l'école obligatoire) Fig. 5



Exemple de lecture de la Fig. 5: parmi les élèves qui atteignent un niveau de lecture 2, 12% de ceux qui ont suivi une école à exigences élémentaires s'engagent dans une formation exigeante au degré secondaire II, contre 47% pour les élèves qui ont bénéficié d'un enseignement à exigences étendues.

Les résultats de l'enquête TREE montrent que, en réalité, ce cas de figure est très rare. De bonnes compétences en lecture ne garantissent pas l'accès à une formation exigeante dans le secondaire II (Fig. 5). La meilleure garantie pour y accéder est de sortir de la bonne filière.

Or les immigré-e-s sont nombreux-ses dans les filières à exigences élémentaires; en d'autres termes, on pourrait dire trivialement qu'ils ont suivi la «mauvaise» filière. On ne s'étonnera donc pas qu'ils rencontrent souvent de grands problèmes pour trouver une place d'apprentissage, sans parler de choisir... Selon les chiffres de

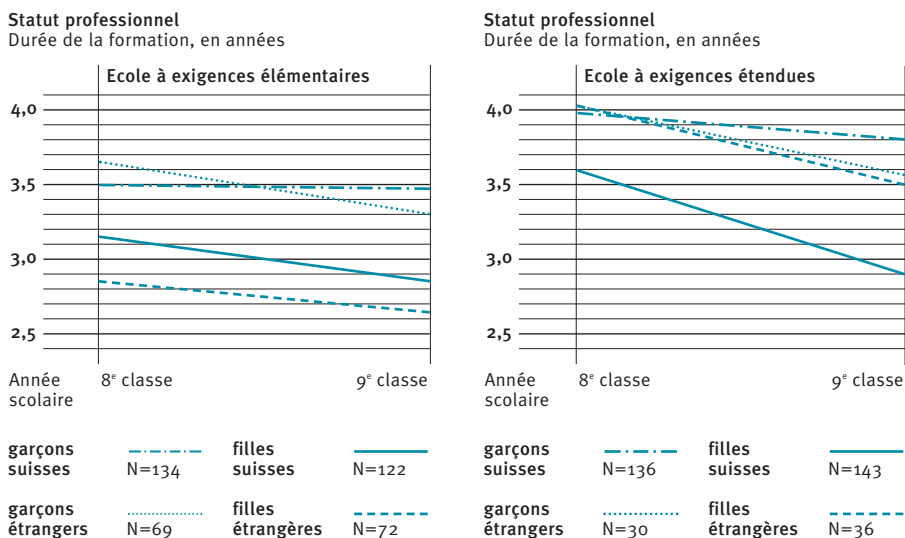
l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (2002), seuls 42% des jeunes d'origine étrangère avaient trouvé une place d'apprentissage en avril 2002, contre pas moins de 70% pour les jeunes Suisses (OFFT 2004). En outre, les immigrant-e-s ont généralement un éventail professionnel restreint pour opérer leur choix (BEER 1996; BOOS-NÜNNING 1996; LEX 1997; MÜLLER 2001). Enfin, il s'agit de professions qui présentent un risque de chômage élevé et qui offrent moins de perspectives d'avancement et de revenu (HAEBERLIN ET AL. 2004b).

Il s'ensuit que bien des jeunes d'origine étrangère se voient contraints de se rabattre sur les professions qui exercent peu d'attrait sur les jeunes Suisses. Ce fait se reflète sur les ambitions professionnelles: les immigré-e-s révisent leurs ambitions à la baisse durant le processus du choix d'une profession.

Et qu'en est-il des filles? Celles qui suivent un programme d'enseignement élémentaire ont souvent moins d'aspirations professionnelles que leurs collègues des filières à exigences étendues, ce qui contribue à faire baisser plus encore leurs aspirations professionnelles au fil du processus de choix d'une profession (HAEBERLIN ET AL. 2004a).

Evolution des ambitions professionnelles en 9^e année en fonction du type d'école suivi

Fig. 6



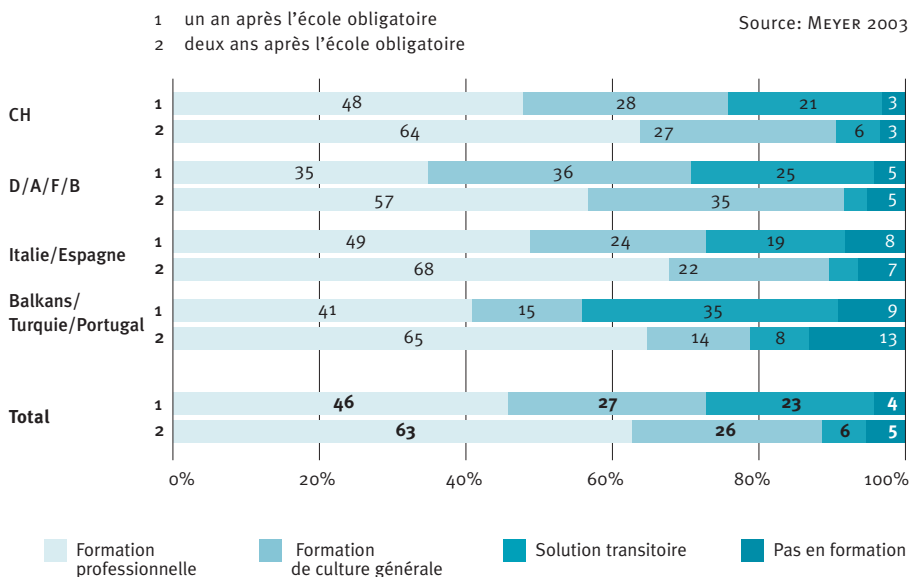
Source: HAEBERLIN ET AL. 2004a

Exemple de lecture de la Fig. 6: à la fin de la 8^e année d'école, les filles des classes élémentaires visent des professions impliquant une formation d'environ 2,8 ans; à la fin de la 9^e année, la durée moyenne de la formation ambitionnée passe à moins de 2,6 ans, ce qui dénote une correction des ambitions vers le bas.

Les analyses de l'enquête TREE confirment l'importance du rôle joué par l'origine au moment de l'accession au degré secondaire II. On constate que le pays d'origine est un facteur important pour la suite de la formation (Fig. 7).

Situation par rapport à la formation et migration

Fig. 7



Le passage de l'école obligatoire au degré secondaire II est particulièrement difficile pour les jeunes ressortissants de Turquie, de l'Albanie/Kosovo ou de l'ex-Yougoslavie, mais aussi du Portugal: deux ans après avoir achevé leur scolarité obligatoire, ils et elles sont nettement plus nombreux à ne pas avoir de formation (8%) ou à devoir s'accommoder d'une solution transitoire (13%).

Bien que la situation générale des jeunes immigrants face à la formation soit moins bonne que celle des Suisses, un phénomène connu sous le nom d'effet de compensation ne laisse pas de frapper: certaines discriminations subies à l'école sont compensées par le choix d'une formation professionnelle exigeante. Les jeunes d'origine étrangère ont souvent une volonté farouche de suivre une bonne formation (HAEBERLIN ET AL. 2004b), et une petite partie d'entre eux réussit à mieux concrétiser

cette volonté que les jeunes Suisses dans une formation exigeante du secondaire II⁷ (HUPKA 2003, p. 45; (HAEBERLIN ET AL. 2004b; MÜLLER 2001).

Les instantanés de la situation des jeunes à la charnière du secondaire I et du secondaire II cachent la dynamique du processus. Il se peut par exemple tout à fait qu'un jeune homme ou une jeune fille commence une école ou un apprentissage, mais qu'il ou elle s'interrompte ensuite. Ou qu'au contraire, on trouve une place de formation professionnelle après une année de transition. L'observation du *parcours de formation*⁸ des jeunes revêt de ce fait un intérêt particulier. En Suisse, deux tiers des jeunes entament une formation diplômante directement après l'école obligatoire et y restent durant deux ans (voir HUPKA 2003). Les autres suivent des parcours plus sinueux: 10% changent de filière de formation, 3% interrompent leur formation, 18% commencent avec un certain retard une formation diplômante du secondaire II, tandis que 8% demeurent sans formation de ce type.

Les jeunes immigrées sont particulièrement touchées par ce genre de parcours⁹: dans les deux années qui suivent l'école obligatoire, un cinquième d'entre elles sont dans une situation transitoire, voire sans formation. Un quart tout juste se lancent avec retard dans une formation diplômante du secondaire II (voir Fig. 8). Le tableau est tout différent lorsqu'on considère les jeunes garçons suisses: la grande majorité embrassent immédiatement une formation diplômante du secondaire II pour la suivre jusqu'à son terme.

7 (De la p. 95) Formation professionnelle exigeante: Suisses 25%; *étrangers de la 2^e génération* 34%, *étrangers de la 1^{re} génération* 15%.

Formation professionnelle élémentaire: Suisses 16%; *étrangers de la 2^e génération* 13%, *étrangers de la 1^{re} génération* 21%.

8 Les différents cas de figure retenus sont les suivants (explications détaillées dans Hupka, 2003): *Continuité*: l'élève enchaîne scolarité obligatoire et une formation diplômante du secondaire II pour y rester jusqu'en 2002.

Changement: l'élève enchaîne scolarité obligatoire et une formation diplômante du secondaire II, mais se réoriente (changement d'école, d'entreprise, de type d'apprentissage).

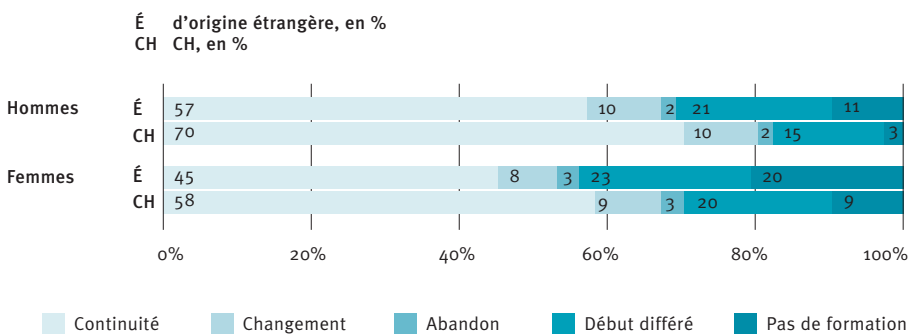
Abandon: l'élève commence une formation diplômante du secondaire II directement après l'école obligatoire, mais l'interrompt.

Début différé: l'élève passe par une solution transitoire ou reste sans formation avant d'embrasser une formation diplômante du secondaire II.

Pas de formation: à la fin de la scolarité obligatoire, l'élève passe par une solution transitoire ou reste sans formation. Il n'a toujours pas commencé de formation diplômante du secondaire II dans les deux ans qui suivent sa sortie de l'école.

9 Il serait souhaitable de disposer d'analyses par sexe, pays d'origine et génération (immigré/immigrée ou second/seconda). La taille réduite des échantillons disponibles ne permet pas ce genre de ventilation.

Parcours après l'école obligatoire, 2000 à 2002



Source: Calculs HUPKA/STALDER

Le sexe et l'origine exercent donc une influence importante sur l'accès à une formation diplômante du secondaire II. Dans la Fig. 8, les grandes disparités entre les migrantes d'origines différentes n'apparaissent toutefois pas. Il est probable, par exemple, que les immigrées d'origine turque ou de l'ex-Yougoslavie soient encore nettement moins nombreuses à embrayer directement sur une formation diplômante du secondaire II que les migrantes d'Italie.

En résumé, les jeunes d'origine étrangère – et les filles plus encore que les garçons – n'ont pas de bonnes cartes en main pour aborder le secondaire II au sortir de l'école obligatoire. Ces jeunes n'enregistrent pas forcément de mauvais résultats, mais elles ou ils sortent souvent de la «mauvaise» filière. Leur handicap par rapport aux jeunes Suisses et Suissesses est frappant: même en obtenant des résultats supérieurs à la moyenne, ils ne peuvent que rarement mettre en valeur les qualifications acquises au secondaire I dans une formation exigeante du secondaire II.

Les problèmes de transition, ou de la difficulté de s'appeler Biljana quand on cherche une place d'apprentissage

La transition entre l'école et une formation du secondaire II n'est pas non plus toujours simple pour les jeunes autochtones. Filles et garçons doivent se décider pour une voie qui leur convient. Comme les autres, ces jeunes doivent satisfaire aux at-

10 Les résultats obtenus par extrapolation peuvent donner lieu à certaines erreurs d'appréciation. Les données concernant des groupes comptant moins de 50 cas sans pondération sont difficiles à interpréter. Dans la Fig. 8, c'est le cas des catégories suivantes: Abandon/sexe féminin/origine étrangère, Abandon/sexe masculin/CH, Abandon/sexe masculin/origine étrangère, Pas de formation/sexe masculin/CH, Pas de formation/sexe masculin/origine étrangère.

tentes et aux exigences des entreprises susceptibles de les embaucher. Le déroulement de la transition ne dépend donc pas uniquement des aptitudes et des désirs individuels (capacité de choisir et de se déterminer), mais encore du système scolaire et du marché de la formation et du marché du travail (WAHLER ET WITZEL 1996). La recherche d'une place d'apprentissage est donc un grand défi pour tous les jeunes, les jeunes femmes – et plus encore les jeunes immigrées – devant surmonter des obstacles supplémentaires (voir notamment Imdorf dans le présent recueil).

Pour les jeunes d'origine étrangère, trouver les bonnes informations dans l'immensité de l'offre représente déjà un gros défi. Les parents comme les jeunes doivent être capables de s'informer et de prendre des décisions. L'expérience du réseau de connaissances est souvent utile.¹¹ Mais la personne qui a elle-même immigré et qui ne connaît peut-être qu'un petit nombre d'autochtones est tributaire des informations officielles. Or celles-ci sont souvent disponibles uniquement dans la langue nationale du lieu. Lorsque les parents ne maîtrisent que peu ou pas la langue et même avec des parents désireux de les aider, les jeunes sont vite livrés à eux-mêmes. Car les «tuyaux» donnés par des connaissances comprennent toujours des informations et des appréciations introuvables dans les informations officielles.

Les jeunes décrochent aussi souvent un stage ou un contrat d'apprentissage à travers des réseaux informels (HAEBERLIN ET AL. 2004b), grâce à des collègues de travail ou des relations professionnelles des parents. Mais les parents d'origine étrangère n'ont généralement qu'un accès limité à ces réseaux informels et occupent rarement des positions qui leur permettent de trouver une place pour leurs enfants. Ces jeunes ont donc moins d'opportunités de trouver une place d'apprentissage. Ils peuvent par exemple faire des offres spontanées, s'adresser directement aux entreprises, par écrit ou par oral. Mais la nationalité joue précisément un grand rôle dans ces cas-là (KAUER 1999).

Les jeunes d'origine étrangère sont dès lors d'autant plus tributaires des réseaux institutionnels (centres de placement, comme les ORP, ou liste des places d'apprentissage), auxquels manque cependant souvent la confiance qui caractérise les réseaux informels. De plus, les réseaux institutionnels n'offrent pas le lien émotionnel caractéristique des parents qui apportent leur aide dans la recherche d'une place d'apprentissage. On ne s'étonnera donc guère de voir que les entreprises ne publient une offre de place d'apprentissage ou ne recourent aux centres de placement du réseau institutionnel qu'après avoir épuisé sans succès les possibilités offertes par les réseaux informels.

¹¹ Ou l'aide du corps enseignant. Dans ce cas se pose la question de savoir s'il possède les connaissances professionnelles suffisantes, et aussi celle du nombre d'entreprises avec lesquelles il peut entrer en contact. Ce facteur peut être très variable d'une école à l'autre et selon les particularités régionales (différences ville-campagne).

Pour les jeunes issu-e-s de la migration, les choses sont encore compliquées du fait que le niveau d'enseignement suivi au degré secondaire I les aiguille principalement vers les professions à exigences moyennes ou élémentaires. Or les discriminations (inégalités de traitement entre les Suisses et les étrangers) et les préjugés sont précisément plus courants dans ces domaines professionnels que dans les apprentissages plus exigeants. Les jeunes d'origine étrangère se retrouvent ainsi devant ce paradoxe: leur certificat de fin de scolarité ne leur offre souvent que peu de possibilités de choix et, dans le même temps, les professions qui s'ouvrent à eux sont précisément celles où leur origine leur pose le plus de problèmes (MEYER 2003). On sait enfin que les notes ne sont pas toujours évaluées de la même façon dans la sélection des apprentis (HAEBERLIN ET AL. 2004b). Le problème du déficit linguistique (présumé) est souvent un obstacle pour les jeunes, notamment outre-Sarine lorsque, en sus de l'allemand, il faut encore maîtriser parfaitement le dialecte. A cela s'ajoute la méfiance des entreprises, qui, du fait de problèmes linguistiques, craignent que le contact avec les parents (qui est important surtout en cas de conflit) ne soit plus difficile.

Perspective

«Quand j'étais en secondaire, je ne savais pas si je devais continuer d'aller à l'école ou faire un apprentissage. Mon orienteur m'a dit qu'en tant que «petite Italienne», cela ne valait pas la peine de suivre une longue formation car je me marierais de toute façon bientôt. La remarque m'avait déjà fait sourire à l'époque, mais force est de constater que ce genre d'attitude finit par marquer.» (Natalie Avanzino)¹²

Pourtant, après son apprentissage, Natalie Avanzino a rattrapé la maturité et a fait des études. Ce genre de cas existe, mais il est rare. Seuls un petit nombre de jeunes d'origine étrangère réussissent le saut d'une école élémentaire vers une formation porteuse. Il s'avère qu'ils échouent plus souvent sur les écueils inhérents au système de formation lui-même que du fait de leurs propres lacunes. Il se pourrait bien que l'obstacle le plus difficile à surmonter soit l'absence d'un réseau informel dans lequel se nouent les relations qui permettent d'accéder aux informations et aux places de formation.

Parmi les mesures qui permettent de soutenir les jeunes d'origine étrangère dans la transition de l'école obligatoire au degré secondaire II, nous en retiendrons quelques-unes qui ont fait leurs preuves.

12 Entretien avec Natalie Avanzino, étudiante, 33 ans, réseau Secondo. *Die Weltwoche*, édition du 13. mai 2004, p. 40.

- Coaching intensif avant le début et dans la phase initiale de la formation;
- mentorat et encadrement;
- coopération étroite entre les institutions pédagogiques, les entreprises et les parents;
- rattrapage des lacunes linguistiques pour les personnes qui migrent à un âge où les compétences linguistiques sont plus difficiles à acquérir;
- collaboration avec des médiatrices et des médiateurs des pays d'origine.

Pour améliorer fondamentalement les chances des jeunes d'origine étrangère, il faut développer l'offre de places de formation. Il faut en outre dépasser les préjugés et les clichés propres aux mondes du travail de la formation. Si l'on veut avancer sur le chemin de l'égalité, il est impératif que les formatrices et les formateurs potentiels se penchent ouvertement sur les candidatures des jeunes d'origine étrangère et qu'ils accordent plus de poids aux résultats qu'au type de filière suivi.

Bibliographie

- AMBÜHL-CHRISTEN, E., DA RIN, D./M. NICOLET/NODARI, C.** (2000): Ausbildung und Integration von fremdsprachigen Jugendlichen auf der Sekundarstufe II. Schweizerische Konferenz der Erziehungsdirektoren (EDK), Bern.
- BEER, D.** (1996): Aspekte beruflicher und sozialer Förderung von ausländischen Jugendlichen. In: Kersten, R./Kiesel, D./Sargut, S. (Hrsg.): Ausbilden statt Ausgrenzen. Jugendliche ausländischer Herkunft in Schule, Ausbildung und Beruf. Frankfurt, Haag + Herchen, 11–30.
- BOOS-NÜNNING, U.** (1996): Zur Beschäftigung von Jugendlichen ausländischer Herkunft. Chancen und Möglichkeiten der Weiterentwicklung. In: Kersten, R./Kiesel, D./Sargut, S. (Hrsg.): Ausbilden statt Ausgrenzen. Jugendliche ausländischer Herkunft in Schule, Ausbildung und Beruf. Haag + Herchen, Frankfurt.
- GOMOLLA, M./RADTKE, F.-O.** (2002): Institutionelle Diskriminierung. Die Herstellung ethnischer Differenz in der Schule. Opladen, Leske + Budrich.
- HAEBERLIN, U./IMDORF, CHRISTIAN/KRONIG, W.** (2004a): Schulqualifikation und Erfolg bei der Lehrstellensuche. Kurzbericht. Fribourg, Heilpädagogisches Institut der Universität Freiburg i.Ü.
- HAEBERLIN, U./IMDORF, CHRISTIAN/KRONIG, W.** (2004b): Von der Schule in die Berufslehre. Untersuchungen zur Benachteiligung von ausländischen und von weiblichen Jugendlichen bei der Lehrstellensuche. Bern, Stuttgart, Wien, Haupt Verlag.
- HUPKA, SANDRA** (2003): Situations et parcours de formation. In: *Monitorage de l'éducation en Suisse. Parcours vers les formations postobligatoires. Les deux premières années après l'école obligatoire. Résultats intermédiaires de l'étude longitudinale TREE.* Office fédéral de la statistique, Neuchâtel, 33–58.
- IMDORF, CHRISTIAN** (2001): Von der Schulbank in die Berufswelt. Ungleiche schulische und berufliche Integration von in- und ausländischen Jugendlichen auf den Sekundarstufen I und II. Vierteljahresschrift für Heilpädagogik und ihre Nachbargebiete, 70, 256–267.
- IMDORF, CHRISTIAN** (2004): Schulqualifikation und Berufsfindung. Wie Geschlecht und nationale Herkunft neben Schulqualifikationen den Übergang in die Berufsbildung strukturieren. Theoretische Erörterungen und empirische Analysen am Beispiel der Deutschschweiz. Dissertation an der Philosophischen Fakultät der Universität Freiburg (CH) [Publikation in Vorbereitung].

KAUER, T. (1999): «Heiss mal Hakan und such eine Lehrstelle.» BIZBlitz, 3–7.

KRONIG, W. (2001): Probleme der Selektion in den Grundschuljahren. Schweizerische Zeitschrift für Bildungswissenschaften, 23, 357–364.

KRONIG, W./ECKHART, M. (2001): Erfolgreiche Förderung ist kein Schutz vor Selektion. Doppelpunkt, 3/2001, 6–11.

LEX, T. (1997): Berufswege Jugendlicher zwischen Integration und Ausgrenzung. Arbeitsweltbezogene Jugendsozialarbeit, Band 3. Ergebnisse aus der wissenschaftlichen Begleitung eines Modellprogramms des Bundesministeriums für Familie, Senioren, Frauen und Jugend. Weinheim, DJI-Verlag.

MARIAK, V./KLUGE, S. (1998): Zur Konstruktion des ordentlichen Menschen. Normierungen in Ausbildung und Beruf. Frankfurt am Main, Verlag der Gesellschaft zur Förderung arbeitsorientierter Forschung und Bildung.

MEYER, THOMAS (2003): Les jeunes d'origine étrangère. In: Monitoring de l'éducation en Suisse. Parcours vers les formations post-obligatoires. Les deux premières années après l'école obligatoire. Résultats intermédiaires de l'étude longitudinale TREE, Office fédéral de la statistique, Neuchâtel, 101–109.

MOSER, URS/KELLER, F./TRESCH, S. (2003): Schullaufbahn und Leistung. Bildungsverlauf und Lernerfolg von Zürcher Schülerinnen und Schülern am Ende der 3. Volksschulklasse. Bern, h.e.p.

MÜLLER, R. (2001): Die Situation der ausländischen Jugendlichen auf der Sekundarstufe II in der Schweizer Schule. Integration oder Benachteiligung? Schweizerische Zeitschrift für Bildungswissenschaften, 23, 265–297.

OFFICE FÉDÉRAL DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE LA TECHNOLOGIE OFFT (Ed.) (2004): Baromètre des places d'apprentissage, avril 2004. Rapports de résultats sur l'enquête réalisée auprès des jeunes et des entreprises. Rédaction: Institut LINK.

OFFICE FÉDÉRAL DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE LA TECHNOLOGIE OFFT (Ed.) (2002): Baromètre des places d'apprentissage, avril 2002. Rapports de résultats sur l'enquête réalisée auprès des jeunes et des entreprises. Rédaction: Institut LINK.

OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE (1997): Intégration: une histoire d'échec. Berne.

STALDER, BARBARA E. (1999): Warum Lehrlinge ausbilden? Ausbildungsbereitschaft, Lehrstellenangebot und Bildungsreformen aus der Sicht von Lehrbetrieben des Kantons Bern. Bern, Amt für Bildungsforschung.

STOLZ, J. (2001): Einstellungen zu Ausländern und Ausländerinnen. In: Hoffmann-Nowotny (Hg.), H.-J.: Das Fremde in der Schweiz. Zürich, 33–75.

WAHLER, P./WITZEL, A. (1996): Berufswahl – ein Vermittlungsprozess zwischen Biographie und Chancenstruktur. In: Schober, K./Gaworek, M. (Hrsg.): Berufswahl: Sozialisations- und Selektionsprozesse an der ersten Schwelle. Nürnberg, Institut für Arbeitsmarkt und Berufsforschung IAB, 9–35.